

**Réponses aux contributions en ligne déposées
semaine 45**

De : Archibald33, le 8 novembre 2021 à 19h09

La forêt cours un risque de dépérissement avec le réchauffement climatique.
Les champs captants ne semblent pas être une solution durable, car on va puiser dans des ressources d'eaux qui sont finies, et par conséquent précieuses
Pourquoi faire courir un risque à la forêt alors qu'elle est censée être un élément important dans la lutte contre le réchauffement climatique ?
De plus les études menées par le BRGM ont des conclusions qui ne sont pas précises, et qui de plus ont énormément évoluée dans le temps. Et on peut lire dans les études Peragallo que ce manque de précision pourrait faire courir un grand risque pour la forêt !
Pourquoi ne pas puiser l'eau dans la Garonne ? Ou dans le « trop plein » des lacs ?
Cette solution des champs captants semble être une solution de facilité

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Le projet de Champ Captant des Landes du Médoc est issu d'une longue réflexion. De nombreuses alternatives ont été étudiées par le SMEGREG, dont notamment l'utilisation de l'eau de la Garonne et celle des lacs médocains et canal des étangs. Ces dernières ne se sont pas révélées être réglementairement réalisables ou pertinentes vis-à-vis des objectifs du SAGE. Pour plus de détail concernant ces sujets, nous vous invitons à **consulter le chapitre 3 du dossier de concertation préalable ainsi que les présentations de la réunion publique n°1**, tenue à Lacanau le 9 novembre 2021.

Concernant votre remarque sur le risque sur la forêt, l'INRA a mené des études pour évaluer l'impact du projet sur la forêt. Le rapport est accessible sur le site de la concertation et ses principales conclusions ont été présentées lors de **la réunion publique n°1** tenue à Lacanau le 9 novembre 2021. Nous vous invitons à regarder le replay sur le site du projet (bxmet.ro/champcaptant) ainsi que les présentations associées.

Concernant votre remarque sur les travaux menés par le BRGM, les évolutions du modèle utilisé par le BRGM ont été expliquées lors de **la réunion publique n°1** tenue à Lacanau le 9 novembre 2021. Nous vous invitons également à regarder le replay de la réunion et les présentations associées.

Pour la bonne information de tous, nous avons déposé les études dont vous parlez dans la rubrique « Participation hors ligne » du site de la concertation (Contribution 2021.11.22_Eau-foret-crastes-Eyron définitif.pdf).

Cordialement

De : Vive la Forêt, le 9 novembre 2021 à 12h05 + complément à 15h56

Les observations de l'association Vive La Forêt qui est agréée pour la protection de l'environnement sont développées dans des notes détaillées pour lesquelles nous communiquerons un lien d'accès.

Le projet qui a fait son apparition publique en 2014 a déjà été l'objet d'une pré-concertation centrée sur les impacts attendus sur la nappe de surface et les effets sur la sylviculture. Vive La Forêt avait attiré l'attention sur d'autres aspects potentiellement pénalisants du projet et notamment la question du partage de la ressource, nous n'avions pas été entendus. Pour la concertation du 26 octobre au 8 décembre 2021, il a été mis à la disposition du public un livret de la concertation et 9 fiches techniques. Disposons-nous des éléments pour un débat éclairé sur le dossier ? Notre réponse est non . Nous le démontrons sur quelques questions cruciales.

Insuffisances dans l'accès aux données.

Une contre-expertise suppose une transparence et un accès libre aux données.

Les fichiers Excel livrant des informations sur les prélèvements par usage, type d'aquifère et par commune qui étaient sur le site SIGES Aquitaine, ont disparu.

Absence d'examen sérieux de la question du partage.

Les prélèvements des 24 communes concernées par la nappe de l'oligocène littoral ont été complètement sous-estimés. Ce qui avait été prévu pour 2030 a été atteint en 2016 ! Une projection à 2030 montre que la prélèvement de 10 Mm3/an prévu par Bordeaux-Métropole impacterait de façon majeure les 24 communes et les obligerait à aller chercher ailleurs une ressource qui est sous leur pieds. Personne n'est propriétaire de l'eau, mais encore faut-il aboutir à un partage équilibré...

Justification insuffisante du calibrage du projet à 10 Mm3/an.

Le livret de la concertation indique (p4) : « Le projet de champ captant des Landes du Médoc doit permettre de trouver une nouvelle source d'approvisionnement pour remplacer les 10 millions de mètres cubes prélevés chaque année en excédent dans la nappe de l'Éocène. » Mais d'où vient la référence à 10 Mm3/an ? Un simple examen du tableau de bord n°8 du SMEGREG (2018), montre que le prélèvement en excédent dans l'éocène-centre est de 3,5Mm3/an !

Oubli de la nécessaire sécurisation de la ressource dans l'UG Centre.

Il faut rappeler que la gestion de la ressource en eau pour Bordeaux-Métropole a été affectée par la survenance de 3 pollutions significatives des sources du Thyl et de Gamarde (Saint Médard en Jalles) en 10 ans.

Bordeaux Métropole a pu se trouver confronté à une neutralisation de 10% de ses ressources en AEP, ce qui est tout à fait considérable. Il a fallu mettre en rejet des volumes importants non utilisables en l'état. Ces eaux rejetées directement dans la Jalle ont servi à réduire, par dilution la contamination par du perchlorate (6 Mm3 en 2012, 5 Mm3 en 2013, 5 Mm3 en 2014, 4 Mm3 en 2015....)

S'il n'est pas interdit d'aller chercher un supplément d'approvisionnement, il paraît nécessaire que Bordeaux-Métropole offre toutes les garanties de préservation de ce qu'elle mobilise. Cela participe aussi de la gestion durable de la ressource.

De ce point de vue le tracé de la déviation du Taillan-Médoc est encore une prise de risque. Il s'avère que la déviation traverse une zone d'incision qui contribue à l'alimentation du Thyl et de la Gamarde. Cette découverte tardive révélée par l'association Natur'Jalles montre l'attention très insuffisante portée à la question de la sécurisation de la ressource.

Incertitudes en matière de gestion durable de la ressource.

C'est par la fixation de Volume Maximum Prélevable Objectif (VMPO) que le SAGE NP33 entend assurer la durabilité de la gestion des aquifères. Le mode de fixation est tout, sauf clair et ne correspond pas au standard international selon lequel, les prélèvements ne doivent pas excéder les apports. Le VMPO de la ressource cible (oligocène du littoral) qui était en 2012 de 18 Mm³/an a été porté à 22 Mm³/an... Le livret indique (p21) « Ce seuil est en train d'être réévalué à la hausse » ! Des variations dans le VMPO ajustées en fonction des besoins interrogent sur la crédibilité du dispositif. Elles peuvent conduire à questionner la pertinence même du VMPO de l'éocène Centre qui justifie la recherche de ressources de substitution.

La modélisation du BRGM interroge sur :

- Les hypothèses de recharge,
- Sur le calage du modèle au regard de la nappe cible,
- La restitution des incertitudes affectant les résultats,
- Les flux alimentant la nappe cible,

Nous trouverions très inquiétant que les réponses attendues soient renvoyées à des études à venir, dont il ne sera plus possible de discuter la pertinence....

Rectification Le tableau de bord 2018 du SMEGREG mentionne un dépassement pour l'éocène centre de 4,9 Mm³/an. et donc pas 10 Mm³!

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Les notes détaillées que vous nous avez adressées ont bien été ajoutées sur le site de la participation, rubrique « Participation hors ligne ».

Des réponses aux différents points que vous soulevez vous ont été apportées lors de **la réunion publique n°1**, tenue à Lacanau le 9 novembre 2021. Nous vous invitons à regarder le **replay de cette réunion sur le site du projet** (bxmet.ro/champcaptant – passage entre 44 min et 52 min).

En complément :

- Contact pris avec le BRGM, les données SIGES sont toujours en ligne et n'ont pas été « dépubliées ». Elles sont disponibles sur ce lien : <https://sigesaqi.brgm.fr/Volumes-preleves.html> Il s'agit des données recueillies dans le cadre du projet « Gestion des nappes d'eaux souterraines de Gironde ». Pour les autres départements les données correspondent à celles de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (accessible dans le SIEAG).
- La question du partage de la ressource est le thème de la **réunion publique n°3**, qui se tiendra à Créon le jeudi 25 novembre 2021, nous vous invitons à y participer.
- En réponse à vos interrogations, une note rédigée par le SMEGREG a été ajoutée aux documents téléchargeables sur le site de la concertation au sujet de l'adéquation entre la capacité de production du projet de champ captant et le besoin de réduction des prélèvements à l'Eocène centre, elle explique également la valeur de la VMPO de l'Eocène.
- Concernant le tracé de la conduite d'adduction, comme présenté lors de **la réunion publique n°2**, tenue sur le campus universitaire de Talence le 15 novembre 2021, l'alternative de passer par la déviation du Taillan-Médoc n'est pas la solution privilégiée. Le projet s'oriente plutôt vers un passage aux abords de la route départementale RD107 ou par le camp de Souge. Nous vous invitons à **consulter la carte page 36 du dossier de concertation ainsi que les présentations de la réunion publique n°2**.

- Enfin, les questionnements autour des études seront abordés lors du **débat d'experts** prévu le 30 novembre et visionnable sur le site du projet (bxmet.ro/champcaptant).

Cordialement

De : SebDot, le 11 novembre 2021 à 11h15

Bonjour,
Après avoir parcouru le dossier, je n'ai pas trouvé de bilan volumique avant/après le projet de captation. Est-ce que la nappe considérée sera déficitaire ou non ? Y aura-t-il un contrôle pour s'assurer que la nappe ne sera pas déficitaire ?
Autre sujet, quel sera l'impact de ce projet sur les tarifs de l'eau ?
Merci de ces précisions.
SD

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,
Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.
Concernant le bilan de l'unité de gestion « Oligocène littoral », concernée par le projet, la nappe offre un volume prélevable de 22 millions de m³ par an alors que seulement 9 millions y sont aujourd'hui puisés. Avec les 10 millions de m³ par an prévus pour le Champ Captant des Landes du Médoc, la nappe reste non déficitaire. Les bilans de chaque unité de gestion sont surveillés dans le cadre du SAGE Nappes Profondes Gironde.
Concernant l'impact du projet sur le tarif de l'eau, nous vous invitons à **consulter la page 39 du dossier de concertation**. Vous y verrez qu'il est estimé une hausse de l'ordre de + 0,5 à +6,0 € / an / girondin desservi par le projet.
Cordialement

De : MAGUY, le 12 novembre 2021 à 15h00

PAS D ACCORD AVEC CETTE CAPTATION

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,
Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation. N'hésitez pas à étayer votre avis et nous faire part des raisons de votre désaccord.
Cordialement